



DÉPARTEMENT DE PSYCHOÉDUCATION

PROCÉDURE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MILIEU DE STAGE

PSE 1059
PSE 1060
PSE 6011
PSE 6036
PSE 6037
PSE 6038
PSE 6039
PSE 6040
PSE 6041
PSE 6044

Préambule

Les programmes de premier et deuxième cycle en psychoéducation proposent une formation pratique dans laquelle les stages se déroulent pendant les sessions d'automne et d'hiver, et cela, dans un même milieu. Ces conditions visent à favoriser la consolidation des différents apprentissages chez les étudiants.

Cependant, des situations **exceptionnelles** peuvent mener à un changement de milieu pour l'un ou l'autre des stages en cours. **Il faut savoir que le changement de milieu demeure une option de dernier recours**, bien que l'équipe de la formation pratique en psychoéducation (EFPP) demeure toujours sensible aux défis des stages tant pour les milieux que pour les étudiants.

Critères permettant d'envisager un changement de milieu

Voici les deux principaux critères à documenter afin d'évaluer si un étudiant doit changer de milieu de stage ou non :

- Capacité de développer les compétences visées par le stage (opportunités d'apprentissage dans le milieu, compétences du tuteur, etc.) ;
- Contexte ou climat du milieu de pratique préoccupant pour le développement du stagiaire (commentaires blessants envers l'étudiant, exposition à des situations dangereuses sans l'encadrement nécessaire, conflit de loyauté entre des demandes du milieu et le code de déontologie, etc.).



Ces éléments doivent donc perdurer dans le temps, malgré des tentatives d'ajustement des différents acteurs concernés. Tout comme lors de leur pratique professionnelle future, il est essentiel que l'étudiant développe sa capacité à nommer adéquatement des enjeux vécus auprès des acteurs concernés par une situation problématique. Par ailleurs, puisque la durée des stages est de 30 semaines au baccalauréat et de 24 semaines à la maîtrise, le superviseur doit être avisé rapidement des défis que le stagiaire vit dans son milieu afin de soutenir l'étudiant vers la résolution de la problématique et de documenter les démarches entreprises advenant qu'il recommande un changement de milieu. Cette recommandation devra être entérinée par l'agent de stage. Le tableau ci-dessous présente l'évolution d'une démarche menant à un changement de milieu. Elle illustre une démarche bienveillante et professionnelle qui vise avant tout la communication entre les acteurs concernés et le développement des compétences relationnelles. Les instigateurs de chaque étape sont mis en évidence dans le tableau afin de distinguer les rôles de chacun dans l'évolution de la démarche. Dans toute situation de litige dans le cadre de cette démarche, la coordination des stages sera informée.

Démarche à suivre dès qu'une préoccupation émerge

1. Nommer la problématique et la recherche de solutions

- **L'étudiant** nomme et adresse adéquatement les enjeux vécus directement auprès des acteurs concernés par la situation. Il s'assure de présenter des faits et de valider certaines perceptions auprès de la personne concernée. Il voit à collaborer à la recherche et la mise en œuvre de solutions.
- **L'étudiant** expose la situation et les résultats de la discussion à **son superviseur**.
- **L'étudiant** et **le superviseur** partagent leur appréciation de l'évolution de la situation.
- Si la problématique persiste, les acteurs concernés poursuivent à l'étape 2.



2. Mise en commun

- Le superviseur informe l'agent de stage de la situation.
- L'agent de stage explore avec le superviseur les avenues potentielles pour les suites de la démarche. Afin de veiller à améliorer la situation et identifier les modalités à mettre en œuvre, il pourrait être proposé, entre autres que :
 - Le superviseur amorce une discussion de mise au point auprès de l'étudiant et/ou du tuteur.
 - L'agent de stage amorce une discussion de mise au point auprès de l'étudiant et/ou du tuteur.
 - Le superviseur convoque une rencontre tripartite (étudiant-superviseur- tuteur).
 - Etc.
- À la suite des démarches menées, des objectifs spécifiques et des moyens concrets seront définis afin d'apprécier l'évolution de la situation en s'appuyant sur des éléments spécifiques et des faits.
- Les acteurs concernés déterminent une période d'essai afin de permettre la mise en place des modalités d'amélioration.

3. Appréciation de la mise en œuvre des modalités d'amélioration

- Après échéance, les acteurs concernés conviennent de l'atteinte ou non des objectifs.
- Si les objectifs ne sont pas atteints, les acteurs concernés poursuivent à l'étape 4.

4. Demande écrite de changement de milieu

- Le superviseur recommande un changement de milieu. Il collabore avec l'étudiant à remettre par écrit à l'agent de stage une demande de changement de milieu. Cette demande doit documenter les différentes démarches entreprises pour résoudre la situation ainsi que les éléments qui justifient la demande.



5. Évaluation par l'agent de stage

- L'agent de stage évalue la pertinence d'une rencontre avec le superviseur et l'étudiant.
- L'agent de stage évalue la demande. La conclusion pourrait être de coordonner la suite de la démarche pour l'arrêt du stage ainsi que la recherche d'un nouveau milieu ou de mobiliser à nouveau les acteurs concernés en vue d'identifier d'autres solutions.

6. Démarche de changement de milieu

- L'agent de stage enclenche le processus de recherche d'un nouveau milieu avec l'étudiant en collaboration avec le superviseur.
- Dans l'éventualité où le changement de milieu amène temporairement une suspension dans la réalisation du stage, il est à envisager que les délais relatifs aux travaux à remettre et les heures de stage à reprendre devront être convenus avec l'agent de stage.

